

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS

Département : Haute-Vienne

le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'heure de : 18 H 00

en session ordinaire à : Chateauponsac, Salle culturelle

Date de la réunion : 10 février 2026

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2026

Président de la séance : M. FIOUX Alain

Étaient présents : Gorin Claudine, Mauduit Jean-Luc, Larant Myriam, Nivard Lionel, Reynaut Gilles, Fioux Alain, Paturaud Fabrice, Dauny Jean-Charles, Jouanny Alain, Roch Jean-Marie, Michelet Francis, Jouannetaud Gisèle, Horry Jean-Marie, Martinie Denis, Riffaud Gérard, Baraud Pascal, Tonial Brigitte, Du Puytison Claire, Martin Pierre

Donnaient pouvoir :

Étaient excusés : Saillard Madeleine, Poulet Jean-Paul, Maury Damien.

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : 19

Pouvoirs : 0

Mme DU PUYTISON Claire est secrétaire de séance

Objet : Travaux sur « Maisons Vieilles »

Le président rappelle que cette restauration constitue une action test qui consistera à analyser l'évolution après les travaux. Si ces actions ont un impact positif, ils pourraient être reproduits sur d'autres sites.

L'entreprise NCA nous a rendu un rapport suite à leur étude sur maison vieille. Le SMABGA souhaite effectuer des travaux de restauration de la zone humide au sud du lieu-dit « Maison Vieille ». Le site est la propriété du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine.

Cette zone humide est traversée par le ruisseau de Sagne. Actuellement dégradé en raison d'un recalibrage effectué il y a plusieurs dizaines d'années, ce ruisseau présente un problème d'incision de son lit. Cette incision provoque un abaissement de la nappe dans la zone humide à cause du drainage engendré par le ruisseau.

La présente étude vise à relever la hauteur piézométrique de la nappe de la zone humide en intervenant sur le ruisseau de Sagne.

La solution adoptée pour relever le niveau piézométrique de la nappe dans la zone humide est le remplacement des anciens bras par la création d'un nouveau ruisseau passant dans la zone humide.

Cette solution permettra d'arrêter le phénomène actuel de drainage tout en permettant au ruisseau de Sagne de retrouver un fonctionnement hydromorphologique optimal.

Les opérations de restauration seront compartimentées en plusieurs interventions :

- Création d'un nouveau ruisseau méandré afin de permettre au ruisseau de Sagne d'avoir des caractéristiques morphologiques qui sont adaptées à ses écoulements, selon les règles de dimensionnement de restauration hydromorphologique ;

- Comblement de la partie aval du bras principal et du bras secondaire avec les matériaux issus du décaissement du ruisseau, ainsi qu'avec les merlons de curage déjà existants. Des matériaux d'apport complémentaire seront nécessaire pour finaliser le comblement ;

- Disposition de 8 bouchons imperméables pour empêcher les écoulements dans l'ancien bras aval afin de maintenir la ligne d'eau suffisamment haute pour limiter le drainage de la nappe vers le cours d'eau ;

- Création de 3 radiers sur le lit aval du ruisseau.

Le coût de la restauration de cette zone humide est estimé à 60 000 euros TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- autorise les travaux de restauration,
- donne tous pouvoirs à son Président pour signer les pièces nécessaires et prendre d'ores et déjà des contacts préliminaires auprès des organismes financeurs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Châteauponsac, le 10 février 2026

Le Président,

